

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 29 novembre 2021

Session ordinaire

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, MONTET Frédéric, POYET Manon, DETHY Annie, DAMEZET Jérôme. SOUBEYRAND Daniel, BOUTTE Thérèse, POYET Mathieu, QUATRESOUS Christian

Secrétaire de séance : Daniel SOUBEYRAND.

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - DM travaux pour la salle des fêtes
 - DM pour la décoration de Noël illumination
 - Demande de subvention sur l'enveloppe de viabilité hivernale 2020/2021
- **Personnel communal**
 - Délibération sur la journée solidarité
- **Loire Forez Agglomération**
 - Positionnement de la commune sur la convention intercommunale d'attribution
- **Eclairage public**
 - Positionnement de la commune sur l'extinction
- **Divers**

Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2021 à l'unanimité des membres présents.

Finances

DM n°4

Madame la 1^{ère} Adjointe en charge des finances présente la Décision Modificative N°4 pour l'achat d'un projecteur de décorations et pour le début du programme de rénovation de la salle des fêtes.

Achat d'un projecteur programme 200

C 2313 prog 339 travaux église : - 2 700€

C 2158 prog 200 : + 2 700€

Travaux salle des fêtes programme 344

C/2313 prog 339: - 5 000€

C/2313 prog 344 : + 5 000€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

Subvention viabilité hivernale 2020/2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention au Département pour la viabilité hivernale 2020/2021, cette subvention est pour les communes de moins de 700 habitants.

Madame la 1ere Adjointe en charge des finances présente une facture pour le déneigement de l'entreprise BROT-DUMAS d'un montant de 642€ TTC, une facture de livraison de pouzzolane par l'entreprise GARNIER pour un montant de 627,25€ ainsi que le travail de déneigement de notre agent technique de 20h soit un montant de 380,71€.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Personnel Communal

Journée solidarité :

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, il nous manque le retour du Centre de gestion.

Loire Forez

Convention intercommunale d'attribution

La présente convention s'appliquera pour une durée de 6 ans sur les 87 communes constituant le territoire de Loire Forez Agglomération. Cette convention aborde les différents leviers œuvrant en faveur de davantage de mixité sociale. Elle comprend notamment :

- Des actions en matière d'attribution, notamment celle de consacrer au moins 25 % des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des Quartier Prioritaire de la Ville de Beauregard, à des demandeurs appartenant au 1^{er} quartile (demandeurs aux ressources les plus faibles) et aux personnes relogées dans le cadre du renouvellement urbain.
- Des actions sur la politique de l'offre en lien avec le prochain Programme Local de l'Habitat (PLH) : soutien au développement et au rééquilibrage de l'offre locative sociale ; redynamisation des centres-bourgs/villes...
- Des actions sur la politique de la demande en lien avec le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs : qualité de l'information délivrée aux habitants et demandeurs ; accès facilité aux lieux d'enregistrement des logements locatifs sociaux ; système de gestion partagée de la demande (connaissance de l'état des demandes).

Le Conseil donne un avis favorable pour cette convention intercommunale d'attribution.

Eclairage public

Extinction : La commune a été en phase de test de mi-mai et ce jusqu'au 15 novembre 2021. Cette longue période a permis aux habitants de se rendre compte sur une période estivale et hivernale du projet d'extinction. Pour rappel 12 candélabres dans le bourg avaient été déconnectés, l'éclairage des hameaux et une partie du bourg éteint entre 23h et 6h du matin. Seule la partie du bourg traversé par la route départementale reste allumé avec un abaissement d'intensité après 23h jusqu'à 6h du matin.

Les habitants étaient invités à se prononcer par écrit sur des registres disponibles en mairie :

- Aucune remarque n'est parvenue des hameaux
- Quelques remarques des habitants du bourg.

Après en avoir pris connaissance, les élus ont débattus sur 2 points :

- La remise en place de l'éclairage avec extinction au cœur de la nuit sur la rue de la chaussée. Ce point a été approuvé.
- Le changement des horaires en réallumant à 5h30 au lieu de 6h00. Après avoir échangé il a été procédé à un vote :
 - Allumage à 5h30 : 3 votes pour
 - Allumage à 6h00 : 8 votes pour

Les horaires testés resteront en place.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise.

Prochain conseil le 31 janvier 2022 à 19h30.